

- [Accueil](#) >
- [Actualités](#) >
- [Archives 2023](#) >
- Delhaize propose un contrat plus contraignant à ses affil...

Delhaize propose un contrat plus contraignant à ses affiliés

Catégorie

Actualité

Publication

04/07/2023

Delhaize propose un contrat plus contraignant à ses affiliés

Delhaize veut resserrer son emprise sur les exploitants indépendants de ses magasins. Les contrats seront plus stricts et des amendes pourraient atteindre 15 %. Cette évolution fait l'objet de protestations.

Delhaize a l'intention de transférer ses 128 magasins intégrés à des indépendants cette année, et a préparé un contrat qui fixe les conditions dans lesquelles ceci interviendra. La nouvelle circule déjà depuis des semaines, mais les candidats repreneurs sont tenus à la plus stricte confidentialité. Le quotidien De Tijd s'est entretenu anonymement avec certains de ces acheteurs potentiels, qui ont révélé la teneur des changements. Les contrats stipulent notamment que les exploitants seront tenus de référencer 95 % de l'assortiment de Delhaize dans leurs rayons. Auparavant, aucun chiffre n'était figé. Le porte-parole Roel Dekelver affirme que ceci apporte de la clarté et que la mesure est logique : ce que les clients attendent lorsqu'ils viennent dans un magasin Delhaize, c'est bien y trouver son assortiment. Plusieurs sources indiquent aussi au quotidien que Delhaize réduit la possibilité d'acheter des produits à l'extérieur. Les indépendants seraient obligés d'acheter tous leurs produits frais et leurs produits de marque nationale chez Delhaize. Cette mesure va à l'encontre des souhaits des indépendants, qui affirment que leur propre assortiment est à la base de leur succès. De nombreux magasins réalisent 15 % ou plus de leur chiffre d'affaires avec des produits qu'ils achètent ou préparent eux-mêmes. Ils se distinguent souvent des autres supermarchés par des produits locaux. Delhaize précise que les indépendants peuvent toujours acheter leurs propres produits s'ils complètent l'offre de la

chaîne. Par exemple, ils ne peuvent plus acheter de pommes Jonagold ailleurs, parce que Delhaize les propose, mais ils peuvent acheter d'autres pommes qui ne font pas partie de l'assortiment de la chaîne.

Delhaize impose également des prix maximum, ce qui choque également les indépendants et les candidats repreneurs. Ceci ne vaut pas pour l'ensemble de l'assortiment, mais c'est logique, explique Roel Dekelver : "Delhaize veut généralement garantir un positionnement prix fort pour une sélection de produits de base et de promotions. En termes de prix également, un magasin Delhaize doit rester clairement reconnaissable."

Delhaize introduit aussi des amendes pour ceux qui ne respecteraient pas les règles, allant de 2 % à 15 % du chiffre d'affaires annuel, bien que les amendes soient plus une menace qu'une mesure que la chaîne souhaite réellement mettre en œuvre. Les nouvelles règles s'appliqueront aux 128 magasins en cours de corporatisation, mais aussi progressivement aux autres points de vente, en fonction de la durée des contrats en cours. La question est de savoir quel sera l'impact de ces règles plus strictes sur les repreneurs potentiels, qui pourraient voir leur liberté réduite. Selon la chaîne, 400 candidats se sont déjà manifestés pour reprendre les 128 magasins de Delhaize. Pour chaque magasin, il y a au moins un candidat. Pour 90 % d'entre eux, il y a deux candidats ou plus. Certains affirment que Delhaize fait référence à l'esprit d'entreprise pour expliquer le succès de ses magasins indépendants, alors que le réseau restreint désormais cette capacité d'initiative.

[Retour aux actualités](#)